

Département Sécurité Sanitaire des Personnes et de l'Environnement

☎ : 02.51.47.11.00

📠 : 02.51.47.11.42

💻 : ars-dt85-sspe@ars.sante.fr

L'eau potable en Vendée

Qualité des eaux distribuées Bilan 2014

- Distribution -
Vendée Eau – secteur Olonnes et du Talmondais

Avril 2015

SIAEP DES OLONNES ET DU TALMONDAIS



QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2014

VAIRE-LITTORAL OLONNE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution VAIRE-LITTORAL OLONNE dont la gestion est assurée par VEOLIA EAU, pour le compte de VENDEE EAU.

L'eau distribuée provient de l'usine du Jaunay (90%) et de l'usine d'Apremont (10%)

(les pourcentages correspondent à la répartition moyenne de l'alimentation en eau en 2014)

Les ressources en eau bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral, sauf l'une d'elle pour laquelle la procédure est engagée.

Avant distribution, les eaux brutes captées subissent un traitement complet.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

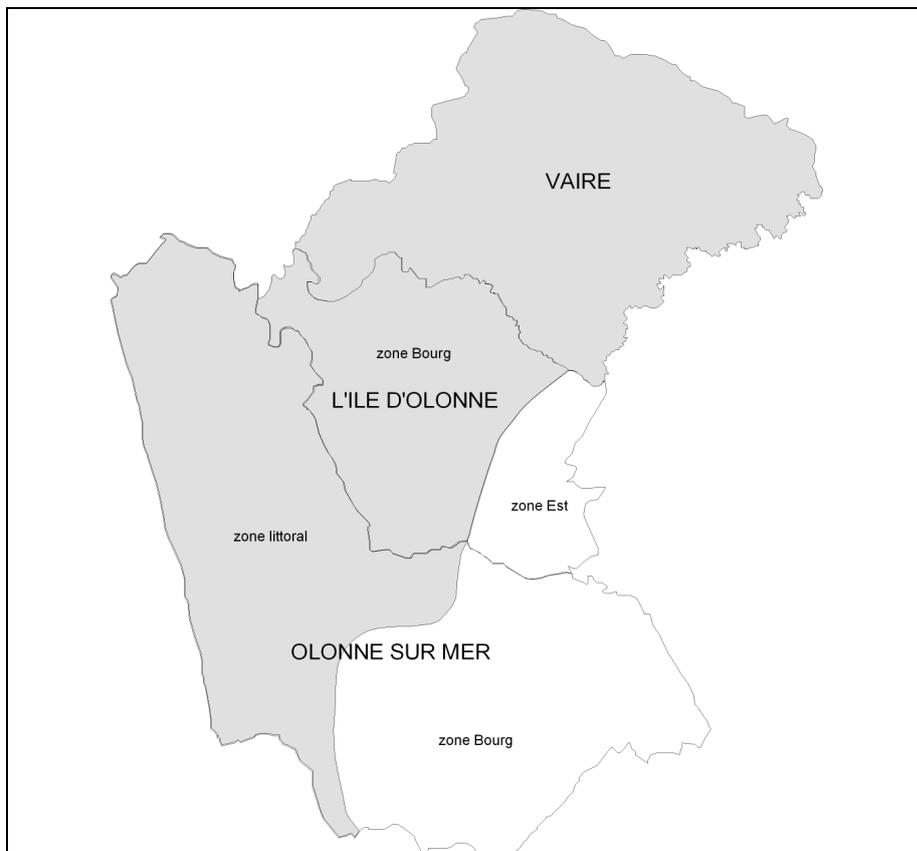
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 37 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'ARS.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie, ou sur Internet :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. La suppression de ces canalisations est conseillée.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2014

L'EAU DISTRIBUEE EN 2014 EST DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE FIXEES PAR LA REGLEMENTATION POUR L'ENSEMBLE DES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES ANALYSES.

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2014 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucun germe pathogène parmi ceux recherchés n'a été retrouvé sur les analyses de l'année. La présence de coliformes non pathogènes est également prise en compte dans l'appréciation globale.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de très bonne qualité

Minimum	<2	mg/l
Moyenne	8,0	mg/l
Maximum	22,0	mg/l

PESTICIDES

210 molécules sont de recherchées, à des fréquences variables selon l'importance de l'usine. La quasi totalité fait l'objet d'une teneur limite dans l'eau du robinet fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/l. La valeur de 0,1 µg/l est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucune molécule n'a été mesurée à une valeur supérieure à 0,1 µg/l sur les analyses de l'année.

Eau conforme vis à vis du paramètre pesticides

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,1 mg/l
---------	----------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau peu calcaire

Minimum	14,6	°F
Moyenne	16,3	°F
Maximum	19,3	°F

TRIALOMETHANES

La teneur limite de 100 microgrammes par litre (µg/l) en trihalométhanes (THM) est fixée pour la somme de 4 molécules recherchées dans l'eau potable (chloroforme, bromoforme, bromodichlorométhane et chlorodibromométhane). Les THM sont des sous-produits de désinfection de l'eau formés principalement par la réaction du chlore utilisé pour la désinfection avec la matière organique résiduelle présente dans l'eau traitée. Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de bonne qualité

Minimum	43	µg/l
Moyenne	48	µg/l
Maximum	53	µg/l

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2014

RESERVOIR DU CHAIGNEAU

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution RESERVOIR DU CHAIGNEAU dont la gestion est assurée par VEOLIA EAU, pour le compte de VENDEE EAU.

L'eau distribuée provient des usines de Finfarine (85%) et de l'usine du Jaunay (15%)

(les pourcentages correspondent à la répartition moyenne de l'alimentation en eau en 2014)

Les ressources en eau bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral, sauf l'une d'elle pour laquelle la procédure est engagée.

Avant distribution, les eaux brutes captées subissent un traitement complet.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 129 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'ARS.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie, ou sur Internet :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. La suppression de ces canalisations est conseillée.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2014

L'EAU DISTRIBUEE EN 2014 EST DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE.

D'UN POINT DE VUE PHYSICO-CHIMIQUE L'EAU DISTRIBUEE EST CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE FIXEES PAR LA REGLEMENTATION A L'EXCEPTION DU PARAMETRE TRIHALOMETHANES (SOUS PRODUITS DE DESINFECTION) EN RAISON D'UN COURT DEPASSEMENT (MAXIMUM A 105 µG/L POUR UNE LIMITE DE QUALITE FIXEE A 100 µG/L - DUREE ESTIMEE A 12 JOURS) OBSERVE EN SEPTEMBRE 2014. DES MESURES ONT ETE MISES EN OEUVRE POUR CORRIGER CE DEPASSEMENT.

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2014 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucun germe pathogène parmi ceux recherchés n'a été retrouvé sur les analyses de l'année. La présence de coliformes non pathogènes est également prise en compte dans l'appréciation globale.

Très bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de très bonne qualité

Minimum	<2	mg/l
Moyenne	4,0	mg/l
Maximum	9,5	mg/l

PESTICIDES

210 molécules sont de recherchées, à des fréquences variables selon l'importance de l'usine. La quasi totalité fait l'objet d'une teneur limite dans l'eau du robinet fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/l. La valeur de 0,1 µg/l est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucune molécule n'a été mesurée à une valeur supérieure à 0,1 µg/l sur les analyses de l'année.

Eau conforme vis à vis du paramètre pesticides

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,3 mg/l
---------	----------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau peu calcaire

Minimum	15,0	°F
Moyenne	16,1	°F
Maximum	17,2	°F

TRISALOMETHANES

La teneur limite de 100 microgrammes par litre (µg/l) en trihalométhanes (THM) est fixée pour la somme de 4 molécules recherchées dans l'eau potable (chloroforme, bromoforme, bromodichlorométhane et chlorodibromométhane). Les THM sont des sous-produits de désinfection de l'eau formés principalement par la réaction du chlore utilisé pour la désinfection avec la matière organique résiduelle présente dans l'eau traitée. Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de qualité non conforme : dépassement de courte durée

Minimum	51	µg/l
Moyenne	74	µg/l
Maximum	105	µg/l

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution LES SABLES D'OLONNE dont la gestion est assurée par VEOLIA EAU, pour le compte de VENDEE EAU.

L'eau distribuée provient de l'usine de Finfarine (60%) et de l'usine du Jaunay (40%)

(les pourcentages correspondent à la répartition moyenne de l'alimentation en eau en 2014)

Les ressources en eau bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral, sauf l'une d'elle pour laquelle la procédure est engagée.

Avant distribution, les eaux brutes captées subissent un traitement complet.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 106 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'ARS.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie, ou sur Internet :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. La suppression de ces canalisations est conseillée.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2014

**L'EAU DISTRIBUEE EN 2014 EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE
ET CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE FIXEES PAR LA
REGLEMENTATION POUR L'ENSEMBLE DES PARAMETRES PHYSICO-
CHIMIQUES ANALYSES.**

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2014 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucun germe pathogène parmi ceux recherchés n'a été retrouvé sur les analyses de l'année. La présence de coliformes non pathogènes est également prise en compte dans l'appréciation globale.

Bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	98 %
--------------------	------

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de très bonne qualité

Minimum	<2	mg/l
Moyenne	4,5	mg/l
Maximum	15,0	mg/l

PESTICIDES

210 molécules sont de recherchées, à des fréquences variables selon l'importance de l'usine. La quasi totalité fait l'objet d'une teneur limite dans l'eau du robinet fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/l. La valeur de 0,1 µg/l est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucune molécule n'a été mesurée à une valeur supérieure à 0,1 µg/l sur les analyses de l'année.

Eau conforme vis à vis du paramètre pesticides

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,2 mg/l
---------	----------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau peu calcaire

Minimum	15,0	°F
Moyenne	16,5	°F
Maximum	18,0	°F

TRIHALOMETHANES

La teneur limite de 100 microgrammes par litre (µg/l) en trihalométhanes (THM) est fixée pour la somme de 4 molécules recherchées dans l'eau potable (chloroforme, bromoforme, bromodichlorométhane et chlorodibromométhane). Les THM sont des sous-produits de désinfection de l'eau formés principalement par la réaction du chlore utilisé pour la désinfection avec la matière organique résiduelle présente dans l'eau traitée. Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de qualité satisfaisante

Minimum	50	µg/l
Moyenne	58	µg/l
Maximum	87	µg/l

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution TALMONT BOURG ET SUD dont la gestion est assurée par VEOLIA EAU, pour le compte de VENDEE EAU.

L'eau distribuée provient de l'usine du Graon (90%) et de l'usine du Marillet (10%)

(les pourcentages correspondent à la répartition moyenne de l'alimentation en eau en 2014)

Les ressources en eau bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Avant distribution, les eaux brutes captées subissent un traitement complet.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

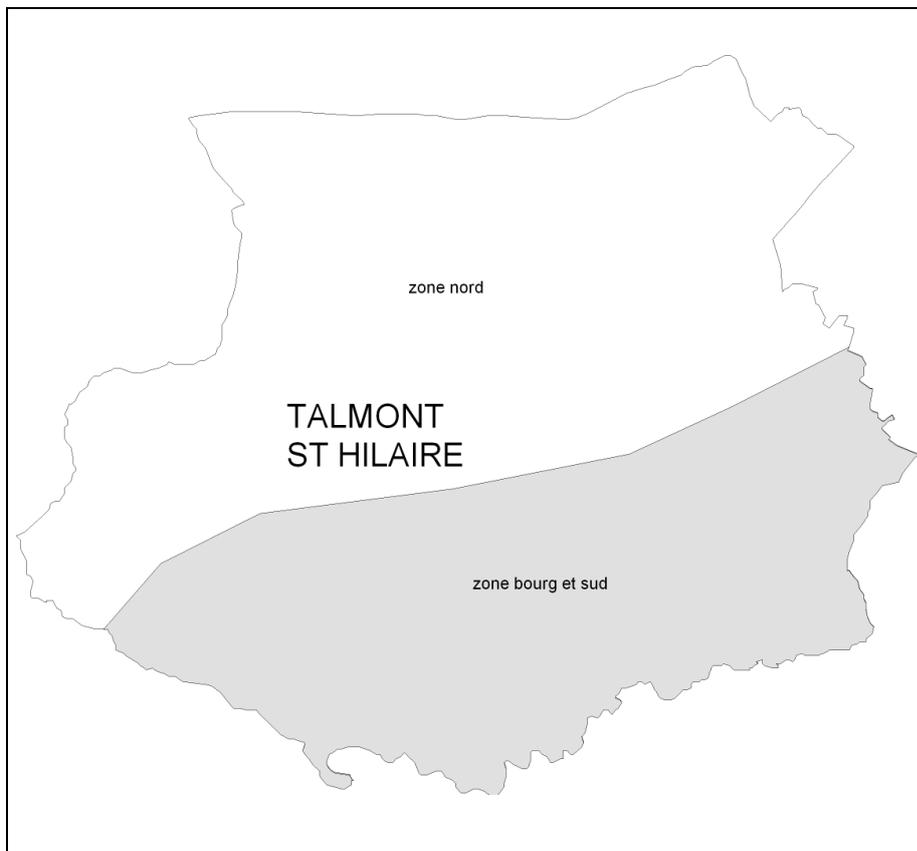
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 56 prélèvements sur l'année de contrôle sanitaire de l'ARS.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie, ou sur Internet :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. La suppression de ces canalisations est conseillée.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2014

L'EAU DISTRIBUEE EN 2014 EST DE QUALITE BACTERIOLOGIQUE SATISFAISANTE.

D'UN POINT DE VUE PHYSICO-CHIMIQUE L'EAU DISTRIBUEE EST CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE FIXEES PAR LA REGLEMENTATION A L'EXCEPTION DU PARAMETRE TRIHALOMETHANES (SOUS PRODUITS DE DESINFECTION) EN RAISON D'UN COURT DEPASSEMENT (MAXIMUM A 121 µG/L POUR UNE LIMITE DE QUALITE FIXEE A 100 µG/L - DUREE ESTIMEE A 4 JOURS) OBSERVE EN SEPTEMBRE 2014. DES MESURES ONT ETE MISES EN OEUVRE POUR CORRIGER CE DEPASSEMENT.

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2014 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucun germe pathogène parmi ceux recherchés n'a été retrouvé sur les analyses de l'année. La présence de coliformes non pathogènes est également prise en compte dans l'appréciation globale.

Qualité bactériologique satisfaisante

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de très bonne qualité

Minimum	<2	mg/l
Moyenne	4,6	mg/l
Maximum	9,5	mg/l

PESTICIDES

210 molécules sont de recherchées, à des fréquences variables selon l'importance de l'usine. La quasi totalité fait l'objet d'une teneur limite dans l'eau du robinet fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/l. La valeur de 0,1 µg/l est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucune molécule n'a été mesurée à une valeur supérieure à 0,1 µg/l sur les analyses de l'année.

Eau conforme vis à vis du paramètre pesticides

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,1 mg/l
---------	----------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau peu calcaire

Minimum	14,0	°F
Moyenne	15,5	°F
Maximum	17,5	°F

TRIHALOMETHANES

La teneur limite de 100 microgrammes par litre (µg/l) en trihalométhanes (THM) est fixée pour la somme de 4 molécules recherchées dans l'eau potable (chloroforme, bromoforme, bromodichlorométhane et chlorodibromométhane). Les THM sont des sous-produits de désinfection de l'eau formés principalement par la réaction du chlore utilisé pour la désinfection avec la matière organique résiduelle présente dans l'eau traitée. Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de qualité non conforme : dépassement de courte durée

Minimum	42	µg/l
Moyenne	72,5	µg/l
Maximum	121	µg/l

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2014

OLONNES ET TALMONDAIS EST

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution OLONNES ET TALMONDAIS EST dont la gestion est assurée par VEOLIA EAU, pour le compte de VENDEE EAU.

L'eau distribuée provient de l'usine du Graon (90%) et de l'usine du Marillet (10%)

(les pourcentages correspondent à la répartition moyenne de l'alimentation en eau en 2014)

Les ressources en eau bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Avant distribution, les eaux brutes captées subissent un traitement complet.

CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

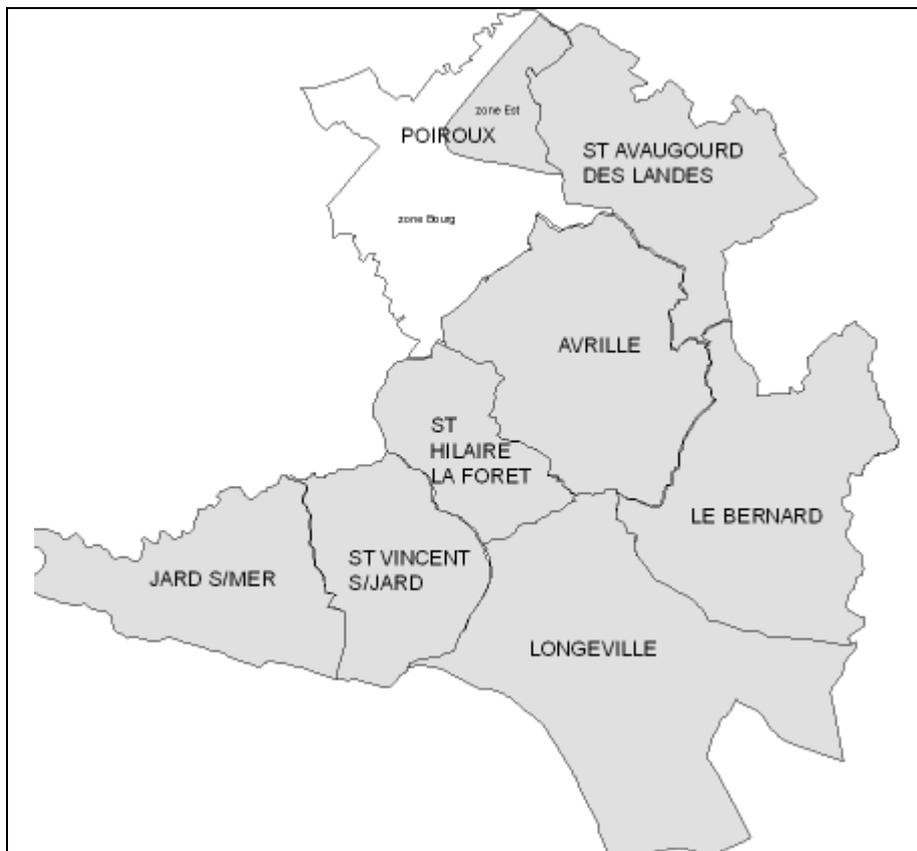
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 59 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'ARS.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie, ou sur Internet :

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-controle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>

CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. La suppression de ces canalisations est conseillée.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2014

L'EAU DISTRIBUEE EN 2014 EST DE BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE ET CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE FIXEES PAR LA REGLEMENTATION POUR L'ENSEMBLE DES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES ANALYSES.

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2014 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucun germe pathogène parmi ceux recherchés n'a été retrouvé sur les analyses de l'année. La présence de coliformes non pathogènes est également prise en compte dans l'appréciation globale.

Bonne qualité bactériologique

Taux de conformité	97 %
--------------------	------

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de très bonne qualité

Minimum	<2	mg/l
Moyenne	4,6	mg/l
Maximum	9,5	mg/l

PESTICIDES

210 molécules sont de recherchées, à des fréquences variables selon l'importance de l'usine. La quasi totalité fait l'objet d'une teneur limite dans l'eau du robinet fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/l. La valeur de 0,1 µg/l est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires. Un taux de conformité à 100% signifie qu'aucune molécule n'a été mesurée à une valeur supérieure à 0,1 µg/l sur les analyses de l'année.

Eau conforme vis à vis du paramètre pesticides

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,1 mg/l
---------	----------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau peu calcaire

Minimum	14,0	°F
Moyenne	15,5	°F
Maximum	17,5	°F

TRIHALOMETHANES

La teneur limite de 100 microgrammes par litre (µg/l) en trihalométhanes (THM) est fixée pour la somme de 4 molécules recherchées dans l'eau potable (chloroforme, bromoforme, bromodichlorométhane et chlorodibromométhane). Les THM sont des sous-produits de désinfection de l'eau formés principalement par la réaction du chlore utilisé pour la désinfection avec la matière organique résiduelle présente dans l'eau traitée. Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Eau de bonne qualité

Minimum	56	µg/l
Moyenne	59	µg/l
Maximum	63	µg/l

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).